

CPES Economie et Sciences pour l'Ingénieur.e Deuxième année - parcours Economie

								Modalités du Contrôle des Connaissances										
									Première session								econde chance / sessio	
	LISTE ELEMENTS	MENTS ECTS COEFFICIENT CM TD L		Lieu	Type	Ecrit 1	Ecrit 2	Oral 1	Oral 2	Pratique 1	Pratique 2	Pratique 3	Pratique 4	Ecrit	Pratique			
SEMESTRE3 - PARCOURS ECONOMIE	Majeure UE1	Economie monétaire	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Majeure UE2	Macroéconomie fermée	4	13,33%	24	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Majeure UE3	Mathématiques	4	13,33%	36	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Majeure UE4	Microéconomie 1	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Mineure UE5-1	Economie et psychologie	2	6,67%	24		Université	СТ	2 heures (100%)								1 heure	
	Mineure UE5-2	Probabilités et statistiques 1	4	13,33%	24	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Transversale UE6	Anglais	2	6,67%		36	Lycée	CCI	2 heures (50%)		50%						1 heure	
	Transversale UE7	Humanités argumentations écrites et orales	4	13,33%	48		Lycée	CCI			30 mn (25%)	30 mn (25%)	25,00 %	25,00 %			2 heures	
	Transversale UE8	Informatique 1	2	6,67%		24	Université	CCI					10 mn par séance (33%	2 heures (33% max)	Devoir maison PIX (33% max)	1 heure 45 PIX (33% max)		PIX
		Conférences, ateliers			25		Lycée/Université											
	Transversale UE9	Tutorat, coaching lycée				30	Lycée											
		Tutorat, suivi pédagogique université				36	Université											
							•											
SEMESTRE 4 - PARCOURS ECONOMIE	Majeure UE10	Macroéconomie ouverte	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Majeure UE11	Mathématiques	4	13,33%	36	18	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Majeure UE12	Microéconomie 2	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Majeure UE13	Economie de l'environnement	4	13,33%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Mineure UE14-1	Marchés financiers	3	10,00%	24		Université	СТ	2 heures (100%)								1 heure	
	Mineure UE14-2	Probabilités et statistiques 2	3	10,00%	24	12	Université	CC1	2 heures (40%)	2 heures (40%)			20%				1 heure	
	Transversale UE15	Anglais	2	6,67%		36	Lycée	CCI	2 heures (50%)		50%						1 heure	
	Transversale UE16	Humanités argumentations écrites et orales	4	13,33%	48		Lycée	CCI			30 mn (25%)	30 mn (25%)	25,00 %	25,00 %			2 heures	
	Transversale UE17	Informatique 2	2	6,67%		24	Université	CCI					10 mn par séance (33%	2 heures (33% max)	Devoir maison PIX (33% max)	1 heure 45 PIX (33% max)		PIX
		Conférences, ateliers			25		Lycée/Université											
	Transversale UE18	Tutorat, coaching lycée				30	Lycée											
		Tutorat, suivi pédagogique université				36	Université											

Note explicative relative au Contrôle Continu Intégral (CCI): au moins deux notes, aucune ne compte pour plus de 50 % de la note finale; seconde chance au fil de l'eau

Note explicative relative au Contrôle Continu 1 (CC1): Un première note compte pour 40%, une deuxième pour 40% et une troisème pour 20%. La première note comptant pour 40% correspond à une évaluation à mi-parcours, la seconde comptant pour 40% à une évaluation à la fin du cours. Le Contrôle Continu 1 donne accès sous conditions à la seconde session.

Note explicative relative au Contrôle Terminal (CT): une seule note à l'issue d'une évaluation ayant lieu après la fin du cours magistral. Le Contrôle Terminal donne accès sous conditions à la seconde session.

Passage en seconde chance: pour chaque unité d'enseignement, les étudiantes et les étudiants qui ont passé toutes les épreuves de première session et obtenu au moins 10 de moyenne ne peuvent prétendre à la seconde chance. Pour chaque unité d'enseignement, l'accès à la seconde chance et de droit pour les étudiants qui ont passé toutes les épreuves de première session et obtenu au moins 10 de moyenne.

Passage en seconde chance: pour chaque unité d'enseignement, les étudiantes et les étudiants qui justifient d'un cas de force majeure ayant empêché de passer toutes les épreuves de première session ont accès de droit à l'épreuve de seconde chance, quelle que soit la note moyenne obtenue dans l'unité d'enseignement.

Passage en seconde session: pour chaque unité d'enseignement relevant du Contrôle Continu 1 ou du Contrôle Terminal, les étudiantes et les étudiants qui, à l'issu de la première session, ont obtenu au moins de 10 à l'unité d'enseignement ne peuvent prétendre à la seconde session. La seconde session leur est ouverte dans le cas contraire.

Principe du maximum : Entre la note de première session et la note de seconde chance ou de seconde session, la meilleure des deux notes est retenue.

L'aménagement des conditions d'examen et de concours de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap et les étudiants en situation de handicap suivis par la mission handicap s'applique selon les modalités prévues par l'arrêté correspondant.